

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 7 décembre 2023

Rapport n° 20231207-216

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRIMITIF 2023

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
I. SECTION DE FONCTIONNEMENT	2
1. Les recettes de fonctionnement : + 95 M€ (12 262,9 M€)	2
Versement mobilité : + 95 M€ (5 555 M€)	2
2. Les dépenses de fonctionnement : + 95 M€ (12 262,9 M€)	3
1.1. Exploitation régulière : -27,4 M€ (9 872,9 M€)	4
1.2. Projets politique de transport, nouvelles mobilités : - 18,5 M€ (225,5 M€)	5
1.3. Tarification sociale : - 2 M€ (5,3 M€)	6
1.4. Budget courant : - 10,9 M€ (386,2 M€)	6
1.5. Autres dépenses : + 213,8 M€ (231,5 M€)	8
1.6. Virement à la section d'investissement : - 60 M€ (767,2 M€)	9
II. SECTION D'INVESTISSEMENT	10
1. Les dépenses d'investissement : - 440,8 M€ (4 209,1 M€)	10
1.1. Les investissements majeurs : - 440,6 M€ (2 998,0 M€)	10
1.2. Autres dépenses d'immobilisations : - 0,2 M€ (1,2 M€)	14
2. Les recettes d'investissement : - 440,8 M€ (4 209,1 M€)	15
1.1. Autres recettes : + 45,5 M€ (366,1 M€)	15
1.2. Emprunt : - 426,4 M€ (1 853,74 M€)	15
1.3. Virement à la section d'investissement : - 60 M€ (762,2 M€)	15

INTRODUCTION

Une première décision modificative a été adoptée par le conseil d'administration le 12 octobre 2023 afin d'intégrer au budget les résultats constatés à la clôture de l'exercice comptable 2022.

Cette seconde décision modificative permet de procéder aux dernières modifications budgétaires induites par l'ajustement des recettes au vu du constaté, l'ajustement de certaines dépenses de fonctionnement induites par une maîtrise des prestations externalisées et le report sur le budget 2024 de certaines dépenses de fonctionnement, et la prise en compte du rythme des investissements réalisés par les opérateurs et des calendriers de livraisons effective du matériel roulant.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement : + 95 M€ (12 262,9 M€)

Les recettes de fonctionnement sont revues à la hausse pour 95 M€ par rapport au montant budgété après décision modificative n°1 et virements (soit un niveau de 12 262,9 M€)

Les recettes de fonctionnement s'ajustent en décision modificative n°2 comme suit :

Recettes de fonctionnement (en M€)	Exécution 2022	BP 2023	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM2	Crédits ouverts après vote DM2	Var. Crédits ouverts après vote DM2 / Crédits ouverts
Fiscalité (VM et TICPE)	5 401,44	5 548,00	5 548,00	95,00	5 643,00	1,71%
Recettes tarifaires	3 273,15	3 766,40	3 721,91		3 721,91	
Participations	1 592,44	1 723,69	1 730,37		1 730,37	
Projets politique de transport		8,80	8,80		8,80	
Autres recettes	340,71	325,75	536,79		536,79	
Résultat comptable	0,00	0,00	201,98		201,98	
Total recettes réelles de fonctionnement	10 607,73	11 372,64	11 747,85	95,00	11 842,85	0,81%
Total recettes d'ordre de fonctionnement	342,37	420,00	420,00		420,00	
Total recettes de fonctionnement	10 950,10	11 792,64	12 167,85	95,00	12 262,85	0,78%

Versement mobilité : + 95 M€ (5 555 M€)

En décembre 2022, la définition du montant prévisionnel de versement mobilités à inscrire au budget primitif 2023 s'est appuyée sur la prévision de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) auquel est ajouté le montant de versement mobilité reversé par les autres organismes collecteurs dont la MSA. Ce montant intégrait une prévision de hausse de la masse salariale de 4,8% en 2023 correspondant à la prévision de l'État sous-jacente aux projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale.

Il résultait de ces hypothèses une estimation du versement mobilité pour 2023 de 5 460 M€.

Au regard des versements encaissés sur les trois premiers trimestres 2023 qui s'avèrent supérieurs aux prévisions des organismes collecteurs, il est proposé d'inscrire 95 M€ de crédits complémentaires afin de tenir compte de la dynamique constatée tout en étant vigilant quant au contexte actuel de ralentissement de l'emploi et de hausse légère du chômage.

Après décision modificative, l'inscription budgétaire 2023 s'agissant du versement mobilité s'élève ainsi à 5 555 M€.

2. Les dépenses de fonctionnement : + 95 M€ (12 262,9 M€)

Les dépenses de fonctionnement sont revues à la hausse de 95 M€ par rapport au montant budgété après décision modificative n°1 et virements (soit un niveau de 12 262,9 M€)

L'évolution de cette section repose sur la diminution à la fois des coûts d'exploitation au titre de la facturation annuelle 2022 (-27,4 M€), de la poursuite d'une réduction des dépenses sur le

budget courant (-10,9 M€) et de l'ajustement du coût de plusieurs dispositifs de soutien aux politiques de mobilités (-18,5 M€).

Ces baisses sont contrebalancées par la nécessité de constituer plusieurs provisions de nature à couvrir les risques auquel l'établissement est exposé dans le cadre de sa mission d'autorité organisatrice des transports pour les Jeux Olympiques et à la suite de la reprise des comptes du GIE Comutitres par la SAS Comutitres, filiale détenue à 100% par Île-de-France Mobilités.

Les dépenses de fonctionnement s'ajustent en décision modificative n°2 comme suit :

Dépenses de fonctionnement (en M€)	Exécution 2022	BP 2023	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM2	Crédits ouverts après vote DM2	Var. Crédits ouverts après vote DM2 / Crédits ouverts
Exploitation régulière RATP, SNCF, DSP	9 388,07	9 904,97	9 900,25	-27,39	9 872,87	-0,28%
Projets politique de transport	85,06	189,90	243,91	-18,46	225,46	-7,57%
Transports scolaires	171,36	176,29	179,23		179,23	
Tarifification sociale	5,05	7,68	7,35	-2,00	5,35	-27,23%
Budget courant	244,94	389,62	397,10	-10,92	386,18	-2,75%
Autres dépenses	62,33	11,10	17,77	213,76	231,53	1 202,94%
Total dépenses réelles de fonctionnement	9 956,80	10 679,57	10 745,62	154,99	10 900,61	1,44%
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	632,78	1 113,06	1 422,23	-59,99	1 362,24	-4,22%
Total dépenses de fonctionnement	10 589,58	11 792,64	12 167,85	95,00	12 262,85	0,78%

1.1. Exploitation régulière : -27,4 M€ (9 872,9 M€)

Exploitation régulière (en M€)	Exécution 2022	BP 2023	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM2	Crédits ouverts après vote DM2	Var. Crédits ouverts après vote DM2 / Crédits ouverts
Exploitation D.S.P.	341,6	726,69	670,63	-18,33	652,30	-2,73%
Exploitation régulière CT3	704,8	418,52	457,90	-1,10	456,80	-0,24%
Exploitation régulière RATP	4 729,2	4 775,83	4 877,41		4 877,41	
Exploitation régulière SNCF	3 367,6	3 702,10	3 618,80	-7,96	3 610,84	-0,22%
Exploitation SGP	1,2	29,9	21,9		21,9	
Redevance accès SNCF Réseau	164,4	170,2	169,2		169,2	
IFER	79,2	81,8	84,4		84,4	
Total	9 388,07	9 904,97	9 900,25	-27,39	9 872,87	-0,28%

a) Contrat d'exploitation SNCF : - 8 M€ (3 610,8 M€)

Les crédits au titre du contrat SNCF sont minorés de 8 M€ ce qui correspond pour l'essentiel aux charges à payer qui avait été inscrites en fin d'exercice 2022 sur la base d'une estimation du solde de la facture annuelle qui s'est avérée en faveur d'Île-de-France Mobilités.

a) Contrats dits CT3 : -1,1 M€ (456,8 M€)

Cet ajustement à la marge de l'enveloppe budgétée correspond aux indemnités versées aux candidats ayant déposé une offre lors des procédures de mise en concurrence pour l'attribution

des nouvelles délégations de service public. Celle-ci remplacent progressivement les contrats historiques avec les transporteurs dit CT3. Compte-tenu du calendrier de ces procédures, plusieurs indemnités ne seront versées qu'en 2024.

b) Délégations de service public : - 18,3 M€ (652,3 M€)

Un premier ajustement des crédits a été proposé en septembre, réalisé par virements de crédits et en décision modificative n°1. La conclusion de divers avenants en octobre sur les DSP 5, 12, 18, 22, 26, 27, 32, 34 et le MP01 du Vexin permet une nouvelle minoration des crédits budgétés, en y intégrant également les impacts d'une moindre consommation des rattachements pris à la fin de l'année 2022 sur des hypothèses de facturation annuelle.

1.1. Projets politique de transport, nouvelles mobilités : - 18,5 M€ (225,5 M€)

Politique de transport (en M€)	Exécution 2022	BP 2023	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM2	Crédits ouverts après vote DM2	Var. Crédits ouverts après vote DM2 / Crédits ouverts
Filiale		45,30	88,90	-11,90	77,00	-13,39%
PMB et information voyageurs	42,95	70,71	70,46		70,46	0,00%
PAM REGIONAL	13,31	26,67	30,42		30,42	0,00%
Covoiturage-navette autonome	3,68	4,15	6,95		6,95	0,00%
Aide à l'achat-VAE	0,69	0,95	0,87		0,87	0,00%
Transport à la demande	3,96	4,35	5,77		5,77	0,00%
Veligo location	14,96	17,44	17,34		17,34	0,00%
Autres	5,50	20,34	23,20	-6,56	16,64	-28,26%
Total	85,06	189,90	243,91	-18,46	225,46	-7,57%

a) Filiale : - 11,9 M€ (77 M€)

L'ajustement des crédits proposés vise à ajuster au plus près de besoins effectivement constatés sur le dernier trimestre d'exécution, tant dans le cadre du contrat de services passé entre l'établissement et sa filiale Comutitres que des coûts de rachats des stocks de supports de cartes Navigo préalablement détenus par le GIE Comutitres et les opérateurs et qui sont dorénavant propriété d'Île-de-France Mobilités. Une partie des études et projets confiés à Comutitres pour la mise en place de la plate-forme grands comptes sera exécutée en 2024 et les crédits afférents sont donc inscrits à l'exercice suivant, en minoration sur cette décision modificative.

c) Autres dépenses - 6,6 M€ (16,6 M€)

La baisse des crédits ouverts après décision modificative porte sur quatre dispositifs distincts :

-La prise en charge de la gratuité de titres de transports mis à la disposition des forces de police nationale en grande couronne : compte-tenu de la commercialisation des abonnements par la SAS Comutitres depuis le 1^{er} juin au nom et pour le compte d'Île-de-France Mobilités, cette participation n'est plus comptabilisée en dépense mais comme une moindre recette tarifaire, soit un ajustement des crédits budgétés de -0,95 M€ ;

-Le financement des études réalisées par les collectivités locales, d'une part pour la déclinaison du plan de mobilité d'Île-de-France par des plans locaux de mobilité portés par des EPCI ou

des syndicats mixtes et d'autre part pour la réalisation future d'aménagements dans les pôles d'échanges multimodaux ; les dépenses réalisées chaque année étant dépendantes du rythme d'avancement de ces études par leurs maîtres d'ouvrage, un ajustement de -0,16 M€ est proposé pour 1 M€ inscrit au budget primitif ;

-Le versement de bonus aux collectivités exploitant des parkings vélos ou des éco-stations de bus¹ ; ces bonus sont corrélés directement à l'atteinte d'indicateurs de fréquentation, les rapports d'activité d'ores et déjà transmis laissent augurer une moindre consommation des crédits qui avaient été inscrit au budget primitif, soit un ajustement de -1,96 M€ sur les 3 M€ initialement inscrits ;

-Enfin, la requalification en subvention d'investissement d'une partie des cofinancements d'études avant-travaux accordés à la RATP conduit à abaisser l'enveloppe de fonctionnement dédiée aux mobilités de surface de - 3,5 M€.

1.2. Tarification sociale : - 2 M€ (5,3 M€)

La révision à la baisse de la participation d'Île-de-France Mobilités pour les anciens combattants et assimilés inscrits dans le dispositif Améthyste, réservé aux personnes âgées ou handicapées sous conditions de ressources ou de statut et résidant en Île-de-France, est proposée en raison d'une baisse du nombre d'ayants-droits.

1.3. Budget courant : - 10,9 M€ (386,2 M€)

Budget courant (en M€)	Exécution 2022	BP 2023	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM2	Crédits ouverts après vote DM2	Var. Crédits ouverts après vote DM2 / Crédits ouverts
Charges de fonctionnement	92,76	114,21	107,49	-3,06	104,43	-2,85%
Masse salariale	36,95	43,80	43,89	-0,95	42,94	-2,16%
Études, conseil et acc	35,72	56,28	50,21	-5,91	44,30	-11,77%
Impôts et taxes	4,53	5,33	5,51	-1,00	4,51	-18,14%
Charges financières	74,98	170,00	190,00		190,00	0,00%
Total	244,94	389,62	397,10	-10,92	386,18	-2,75%

Le budget de fonctionnement qui regroupe les études, les prestations de conseil, la masse salariale, les coûts de fonctionnement courant de l'établissement et les charges financières diminue de 10,9 M€ par rapport aux crédits budgétés. Cette évolution s'inscrit dans la continuité de la décision modificative n°1 où une diminution des dépenses avait d'ores et déjà été engagées pour les études.

a) Les charges de fonctionnement : - 3,1 M€ (104,4 M€)

Une baisse de 4,6 M€ des dépenses de fonctionnement concerne pour l'essentiel les charges de location, entretien et maintenance des centres opérationnels de bus, en lien avec la poursuite des attributions de délégations de service public en grande couronne en 2024.

¹ Des bonus sont également appliqués pour les parkings relais, premier type de d'équipement concerné dans le dispositif pour près de 8,6 M€ budgétés ; cette ligne reste inchangée.

En parallèle, des crédits complémentaires sont à prévoir à due proportion de la hausse attendue du produit de versement mobilité. En effet, des frais de gestion sont appliqués par les organismes collecteurs du versement mobilités en fonction du produit perçu. L'augmentation des recettes des recettes de versement mobilité entraîne mécaniquement une augmentation des frais de gestion budgétés en dépenses, soit + 1,5 M€.

d) *La masse salariale : - 0,9 M€ (42,9 M€)*

La politique des ressources humaines d'Île-de-France Mobilités permet d'absorber les différentes mesures intervenues en cours d'année au niveau national (notamment la hausse du point d'indice et la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle) et spécifiques à Île-de-France Mobilités (mesures contre l'inflation) et de restituer 2,2 % des crédits de paiement dédiés.

e) *Les études : - 5,9 M€ (44,3 M€)*

Cette baisse se répartit principalement entre :

- les études conduites par la direction des contrats et de la tarification qui accompagnent la préparation de la mise en concurrence du réseau de première couronne et de Paris, soit une diminution de 2 M€ des crédits budgétés ;
- les honoraires prévus pour la mise en place des plans de transports spécifiques lors des Jeux Olympiques² dont l'exécution donnera lieu à facturation en 2024 soit une diminution de 2 M€ des crédits budgétés.

Les autres baisses de crédits concernent diverses enveloppes prévisionnelles pour des projets d'études et recherche sur l'ensemble des secteurs d'activité et qui ne donneront pas lieu à engagement en 2023.

f) *Les impôts et taxes : -1 M€ (4,5 M€)*

Cette enveloppe est principalement consacrée au paiement des taxes foncières et des redevances sur les surfaces de bureaux et de stationnement afférentes aux centres opérationnels et dépôts de bus dont Île-de-France Mobilités est propriétaire. L'ajustement de l'enveloppe est réalisé après réception des avis de taxes reçus en octobre.

1.4. Autres dépenses : + 213,8 M€ (231,5 M€)

Autres dépenses (en M€)	Exécution 2022	BP 2023	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM2	Crédits ouverts après vote DM2	Var. Crédits ouverts après vote DM2 / Crédits ouverts
Charges exceptionnelles	2,3	0,6	6,01	0,58	6,58	9,59%
Constitution de provision	60,00	10,50	11,76	213,18	224,94	1 812,14%
Total	62,33	11,10	17,77	213,76	231,53	1202,94%

² transports des accrédités, des utilisateurs de fauteuils roulants et la transformation de certains bus pour ces publics

a) *Charges exceptionnelles* : + 0,6 M€ (6,6 M€)

Une dépense complémentaire d'un montant de 0,6 M€ est inscrite au budget 2023 afin de prendre en compte les régularisations comptables sur exercices antérieurs et l'admission en non-valeur d'une série de créances pour lesquelles l'agent comptable a utilisé l'ensemble des moyens de recouvrement à sa disposition.

b) *Constitution de provisions* : +213,2 M€ (224,9 M€)

Il est nécessaire de constituer plusieurs provisions de nature à couvrir les risques auquel l'établissement est exposé dans le cadre de sa mission d'autorité organisatrice des transports pour les Jeux Olympiques et à la suite de la reprise des comptes du GIE Comutitres par la SAS Comutitres, filiale détenue à 100% par Île-de-France Mobilités.

Ces provisions se répartissent entre la couverture :

-Des risques détectés dans l'organisation du plan de transport pour les Jeux Olympiques Paris 2024 pour acheminer en temps et heure, à chaque compétition, l'ensemble des personnes accréditées (athlètes, presse, etc.) ainsi que les dédommagements potentiels pour un enveloppe prudentielle de 200 M€ ; ces risques n'étant, par nature, pas couvert par les assurances habituellement souscrites par l'établissement ;

-Des risques induits par les modifications marginales probables du plan de transport par Paris 2024 et par la dégradation des temps de transports et leur traduction dans le coût des marchés des transports des accrédités, évalué à 6,9 M€ pour les trois marchés d'ores et déjà notifiés ;

-De la reprise dans les comptes de la filiale Comutitres des créances détenues jusqu'à présent par le GIE et pour lesquelles les probabilités de recouvrement sont faibles, en raison, notamment, de leur antériorité. Un pourcentage de couverture des créances est donc appliqué selon leur ancienneté et permet d'estimer la provision à constituer pour un montant de 6,3 M€.

1.5. Virement à la section d'investissement : - 60 M€ (767,2 M€)

Ecrites d'ordre (en M€)	Exécution 2022	BP 2023	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM2	Crédits ouverts après vote DM2	Var. Crédits ouverts après vote DM2 / Crédits ouverts
Cessions et amortissements	632,78	600,00	600,00		600,00	0,00%
Virement - autofinancement	0,00	513,06	822,23	-59,99	767,24	-6,69%
Total	632,78	1 113,06	1 422,23	-59,99	1 362,24	-4,22%

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement représente l'autofinancement prévisionnel d'Île-de-France Mobilités qui permet de dégager des ressources propres pour financer une partie des investissements et ainsi diminuer le recours à l'emprunt.

Par différence entre les recettes nouvelles inscrites en décision modificative et les moindres dépenses, ce virement est minoré de 60 M€. L'autofinancement de la section d'investissement s'établit alors après décision modificative à 767 M€.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses d'investissement : - 440,8 M€ (4 209,1 M€)

Les dépenses d'investissement sont revues à la baisse, traduisant notamment le décalage du paiement de certains projets à début 2024.

Dépenses d'investissement (en M€)	Exécution 2022	BP 2023	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM2	Crédits ouverts après vote DM2	Var. Crédits ouverts après vote DM2 / Crédits ouverts
Investissements majeurs	2 514,55	3 538,81	3 438,67	-440,64	2 998,04	-12,81%
Projets politique de transport	30,16	68,85	62,85		62,85	0,00%
Remboursement du capital	204,53	240,25	240,25		240,25	0,00%
Autres	2,72	17,29	1,44	-0,18	1,26	-12,48%
Résultat comptable		0,00	456,70		456,70	
Total dépenses réelles d'investissement	2 751,96	3 865,21	4 199,91	-440,82	3 759,09	-10,50%
Total dépenses d'ordre d'investissement	2 329,18	450,00	450,00		450,00	
Total dépenses d'investissement	5 081,14	4 315,21	4 649,91	-440,82	4 209,09	-9,48%

1.1. Les investissements majeurs : - 440,6 M€ (2 998,0 M€)

Les dépenses d'investissement majeurs sont minorées de 440,6 M€ par rapport aux crédits ouverts.

Investissements majeurs (en M€)	Exécution 2022	BP 2023	Virements intervenus en gestion	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM2	Crédits ouverts après vote DM2	Var. Crédits ouverts après vote DM2 / Crédits ouverts
Sub. matériel roulant ferré	1 223,2	1 722,72	-96,50	1 856,61	-297,36	1 559,25	-16,02%
At. Et Instal. Fixes SNCF	64,1	131,00	45,00	180,52	-4,76	175,76	-2,64%
Convention pluri-projets SNCF	187,0	201,00	0,00	219,40		219,40	0,00%
Sub. matériel roulant de surface	251,3	384,62	1,50	247,45	-36,56	210,89	-14,77%
Rachat MR – MEC	63,9	93,80	0,00	96,00	-8,00	88,00	-8,33%
COB (foncier, travaux, acqu.)	137,7	269,14	24,70	205,56	-43,32	162,24	-21,07%
Projets d'infrastr. Ss MOA	297,7	302,28	25,30	281,80	-8,54	273,26	-3,03%
Amélioration qualité de service	271,4	399,70	0,00	341,13	-42,09	299,04	-12,34%
Investissements numériques	18,3	34,56	0,00	10,19	0,00	10,19	-0,71%
Total	2 514,6	3 538,81	0,0	3 438,67	-440,64	2 998,04	-12,81%

a) *Subventions au titre du matériel roulant ferré : - 297,4 M€*

Les diminutions de crédits de paiement proposées, atteignant 297,4 M€, traduisent ici des décalages de production communiqués par les opérateurs de transport. Ces montants seront payés début 2024.

en M€	Autorisation de programme	Crédits ouverts	Proposition DM2	Atterrissage prévisionnel 2023
Périmètre SNCF				
3/2006/12	Z2N	2,0	-0,1	1,9
3/2006/8	Francilien	20,4	3,1	23,4
3/2012/2	MR Tram express	35,4	-2,9	32,5
3/2014/1	Regio 2N	46,2	1,1	47,2
3/2016/1	RER NG	737,3	-23,3	714,0
3/2020/2	MI20 (RER B)	99,1	-51,8	47,3
3/2020/4	DUALIS T4	16,6	-0,4	16,1
3/2021/1	Equipement MR	9,5	-4,7	4,8
Périmètre RATP				
3/2015/2	Transfert MP05 et MP89	13,9	-5,3	8,5
3/2015/3	MP14 STIF	383,7	-68,1	315,6
3/2016/3	MF77 L7 et L8	14,2	-1,1	13,2
3/2016/4	MI84 RER B	12,5	-5,7	6,8
3/2017/4	MI2N	9,8	-2,7	7,1
3/2019/1	MR Métro MF19	93,0	-39,5	53,5
4/2020/4	T1-T2 MR	46,8	-13,3	33,4
Périmètre SGP				
3/2015/4	MR SGP (tripartie avec RATP)	250,3	-78,7	171,6
3/2020/3	LIGNE 18 conv.acqu.15 rames	52,8	-3,8	49,0
3/2022/1	Conv. d'Invest. GPE	13,2	0,0	13,2
	TOTAL crédits de paiement 2023	1 856,6	-297,36	1 559,25

Sur le périmètre SNCF, le montant des crédits de paiement est revu à la baisse principalement pour le RER NG (-23,3 M€) à la suite de l'application du Protocole d'accord signé par la SNCF fin mars 2023 et du décalage de frais fixes en 2024 et de provisions. Les crédits liés au déploiement du matériel MI20 pour le RER B sont revus à la baisse (-51,8 M€), en raison également du décalage de frais fixes en 2024 et de provisions.

Sur le périmètre RATP, les crédits budgétés sont diminués de 68 M€ pour le financement de l'acquisition des rames MP14, en raison d'un retard industriel de deux mois avec report des jalons de construction en 2024. L'acquisition de 44 rames MF19 reportée en 2024 conduit également à diminuer les crédits de paiement associés de 40 M€.

Un ajustement à la baisse des crédits est opéré sur les opérations d'acquisition de matériel roulant des tramways T1 et T2 à hauteur de 13,3 M€ en raison du décalage en 2024 de l'acquisition de 28 rames pour le tramway T1.

Sur le périmètre SGP, la diminution des crédits de paiement (-79 M€) pour le matériel roulant est liée à l'étalement de la livraison du matériel roulant pour s'adapter à la date de mise en service de la ligne 15 Sud prévue fin 2026.

Tous ces montants seront payés début 2024.

b) Ateliers et installations fixes SNCF : - 4,8 M€

La réduction des crédits de paiement est due à des économies sur plusieurs projets finalisés - ateliers de Val Notre Dame phase 1 lignes L A et J, Site de Maintenance Garage en Ligne de Corbeil (lignes D & R) et Installations Fixes de Traction Electrique de Bercy – et à des décalages de projet d'adaptation sur le site de Joncherolles.

g) Subventions au titre du matériel roulant de surface : - 36,6 M€

La prévision relative aux dossiers de subventions de matériel roulant dans le cadre des contrats CT2/CT3 est diminuée afin de tenir compte du décalage des derniers soldes de dossiers de subvention en 2024 (-0,5 M€).

L'actualisation des appels de fonds en 2023 pour le matériel roulant du T3 dans le cadre du prolongement à l'ouest de la ligne T3b conduit à réajuster les crédits à la baisse (-0,9 M€).

Il est aussi procédé à un ajustement de -34,9 M€ sur la convention de financement Bus 2021-2023 avec la RATP en raison des retards de livraison de 97 bus électriques de BLUEBUS à la suite de l'incendie de deux bus de cette série et IRIZAR.

La baisse des crédits de paiement se répartit entre les autorisations de programme suivantes :

<i>En M€</i>	Autorisation de programme	Crédits ouverts	Proposition DM2	Atterrissage prévisionnel 2023
4/2006/14	Matériel roulant bus CT3	11,32	-0,50	10,82
4/2012/1	Matériel Roulant bus RATP	0,00	0,05	0,05
4/2013/2	Acquisition tramways	0,97	-0,93	0,04
4/2017/1	Acquisition tramways sous MOA	27,46		27,46
4/2019/1	Acquisition bus CATP	46,00		46,00
4/2021/1	CFI BUS 2021 2023	136,60	-34,92	101,69
4/2022/1	CFI MR RATP2024	25,10	-0,27	24,83
	TOTAL crédits de paiement 2023	247,45	- 36,56	210,89

h) Rachat matériel roulant : - 8 M€

Il est proposé d'ajuster les crédits à la baisse après réestimation des montants de rachat de matériel roulant des contrats ayant pris effet en janvier et en août 2023. Cet ajustement est à relier à la poursuite des attributions de contrats de délégation de service public en 2024.

i) Centres Opérationnels Bus (foncier, travaux, acquisitions...) : - 43,3 M€

Deux autorisations de programme couvrent les investissements d'Île-de-France Mobilités dans les centres opérationnels bus :

- L'AP 2014/1 dédiée au programme de conversion énergétique des centres, mise en œuvre pour les projets inscrits dans les CT3 ainsi que dans les conventions passées avec la RATP pour les COB de première couronne.
 - Sur le périmètre CT3, les crédits de paiements 2023 connaissent une baisse du fait du décalage de la finalisation des travaux de conversion du COB de Rambouillet et de Chelles ainsi que du report de travaux sur les COB de Plaisir Gâtines et de St Arnould.

- Sur le périmètre RATP, les crédits de paiement sont ajustés (-17,7 M€) afin de prendre en compte une actualisation de planning de la construction du COB Villiers-le-Bel et des retards pris dans les projets des COB de Nanterre et de Neuilly.
- L'AP 2020/1 est quant à elle dédiée au rachat et à la construction de nouveaux centres opérationnels pour accompagner les nouveaux contrats d'exploitation. Les crédits de paiement sont revus à la baisse à hauteur de 4,8 M€ avec le décalage du projet de Tournan-en-Brie.
- Par ailleurs, les crédits de paiement sont revus à la baisse en raison du décalage de certaines acquisitions pour la maîtrise foncière des centres bus (Bondoufle, Nangis, Donnemarie-Dontilly, Provins, Villiers-St-Georges, Rambouillet et La Celle-St-Cloud).

en M€	Autorisation de programme	Crédits ouverts	Proposition DM2	Atterrissage prévisionnel 2023
4/2014/1	Conversion dépôt bus	153,94	-31,27	122,67
4/2020/1	Rachat dépôt CT3	43,41	-4,81	38,60
Hors AP		8,21	-7,23	0,97
TOTAL crédits de paiement 2023		205,56	- 43,32	162,24

j) Projets d'infrastructure sous MOA : - 8,5 M€

Les crédits de paiements sont revus à la baisse à hauteur de 8,5 M€. Les principaux ajustements à la baisse portent sur les chantiers suivants :

en M€	Autorisation de programme	Crédits ouverts	Proposition DM2	Atterrissage prévisionnel 2023
1/2022/1	Investissements JOP2024	2,01	-1,77	0,24
2/2006/4	Tram T7	3,05		3,05
2/2011/1	Tram 11	0,12		0,12
2/2012/3	TSCP Massy Saclay	0,06		0,06
2/2012/4	Tram 12	60,35	-3,35	57,00
2/2012/5	Tram 4	3,09		3,09
2/2012/6	Tram 10	75,88	-7,66	68,2
2/2013/4	Tram 13	17,93	0,60	18,53
2/2013/5	Tram 9	63,30		63,30
2/2016/1	TZEN 4	39,00		39,00
2/2016/2	TZEN 5	7,00		7,00
2/2019/11	CABLE A	10,00	3,60	13,60
Hors AP		0,02	0,03	0,06
TOTAL crédits de paiement 2023		281,80	-8,54	273,26

k) Amélioration de la qualité de service : -42,1 M€

La variation des crédits de paiement de - 42,1 M€ résulte pour l'essentiel d'ajustements sur le programme de modernisation de la billettique (AP 2012/1, - 18,9 M€) et sur le programme Information voyageur (AP 2006/17, - 18,5 M€) à la suite des comités de programme d'octobre avec les opérateurs de transport.

en M€	Autorisation de programme	Crédits ouverts	Proposition DM2	Atterrissage prévisionnel 2023
5/2006/15	Intermodalité	84,90		84,90
5/2006/16	Accessibilité PMR	4,30		4,30
5/2006/17	Information Voyageurs	57,06	-18,50	38,56
5/2006/18	Optimisation des infrastructures	16,41	-5,11	11,30
5/2006/19	Plan Impact	2,98		2,98
5/2006/20	Sécurité	1,22		1,22
5/2006/23	SDA	73,70		73,70
5/2012/1	Investissement Billettique-Vente	72,25	-18,90	53,35
5/2023/1	PRIM	28,31	0,41	28,73
	TOTAL crédits de paiement 2023	341,1	-42,1	299,04

1.2. Autres dépenses d'immobilisations : - 0,2 M€ (1,2 M€)

La variation de cette enveloppe est la résultante de deux mouvements contraires :

-A la baisse, les crédits relatifs aux dépôts de garantie versés par Île-de-France Mobilités lors de prise à bail, suivant la consommation actuelle des crédits (-0,4 M€) ;

-A la hausse, des régularisations d'appels de fonds pour des projets de subventions d'infrastructures (+0,2 M€).

3. Les recettes d'investissement : - 440,8 M€ (4 209,1 M€)

Les recettes d'investissement sont ajustées à la suite des variations de la section de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Cet ajustement s'opère principalement via le virement de section et l'abaissement du recours à l'emprunt, mais aussi en tenant compte d'une amélioration de la récupération des cofinancements contractualisés sur les opérations d'infrastructures.

Recettes d'investissement (en M€)	Exécution 2022	BP 2023	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM2	Crédits ouverts après vote DM2	Var. Crédits ouverts après vote DM2 / Crédits ouverts
Affectation du résultat	382,69	0,00	458,21		458,21	
Produit des amendes	148,46	138,77	138,77		138,77	
Autres recettes	314,02	230,00	320,57	45,55	366,13	14,21%
Emprunt	1 540,00	2 803,37	2 280,12	-426,37	1 853,74	-18,70%
Total recettes réelles d'investissement	2 385,16	3 172,14	3 197,67	-380,82	2 816,85	-11,91%
Autres écritures patrimoniales	2 107,8	30,0	30,0		30,0	
Dotation aux amortissements	511,8	600,0	600,0		600,0	
Virement sect. de foncion.	NA	513,06	822,23	-59,99	762,24	-7,30%
Total recettes d'ordre d'investissement	2 619,60	1 143,06	1 452,23	-59,99	1 392,24	-4,13%
Total recettes d'investissement	5 004,8	4 315,2	4 649,9	-440,82	4 209,09	-9,48%

1.1. Autres recettes : + 45,5 M€ (366,1 M€)

L'ajustement des crédits de + 45,5 M€ résulte pour l'essentiel :

- De la récupération de trop-versé dans le cadre de conventions de financement sur le matériel roulant bus (+5,2 M€) et d'avoirs SNCF (+5,8 M€) ;
- De l'ajustement des appels de fonds de 2023 relatifs aux projets d'infrastructure (+34 M€) ;

1.2. Emprunt : - 426,4 M€ (1 853,74 M€)

Le montant de l'emprunt est abaissé de 426 M€ afin d'assurer l'équilibre de la section d'investissement.

1.3. Virement à la section d'investissement : - 60 M€ (762,2 M€)

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est minoré de 60 M€ en décision modificative. Il s'agit d'une écriture d'ordre strictement égale entre une dépense de fonctionnement et recette d'investissement : elle vient modifier les équilibres propres à chaque section.